

Département du territoire
Monsieur Antonio Hodgers
Conseiller d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3880
1211 Genève

COPIE

Monsieur le Conseiller d'État,
Cher Monsieur,

Lors de sa séance du 20 novembre 2019, le Conseil administratif de la commune de Chêne-Bougeries a, sur proposition de son Maire, Monsieur Jean Locher, décidé de demander à votre Conseil d'engager une procédure de modification des limites de zones de la parcelle N° 3210, sise au N° 55 du chemin De-la-Montagne, en zone de verdure et, pour la partie bornant le nant du Moulonais, en zone de bois et forêts, le tout en application de l'article 15A, al 3 LaLAT.

À cet égard, vous trouverez, en annexe à la présente, un extrait cadastral de la parcelle N° 3210 de notre commune, d'une surface de 28'120 m². Conformément à la procédure, notre commune souhaite élaborer, en liaison avec le Département, un avant-projet de loi.

En effet, les conditions figurant à l'article 21, al 2 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) sont remplies, dès lors que le préavis de la Commune, exprimé par votation populaire en 2018, était négatif quant à un précédent projet de déclassement en zones 4A + bois et forêts; et que, par ailleurs, le secteur fait l'objet d'une forte densification sur le chemin De-La-Montagne, notamment à hauteur des N^{os} 70 à 132, justifiant, ainsi, pleinement la création d'une zone de verdure en application de l'article 25 de la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT).

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, cher Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil administratif :



Jean-Michel Karr
Conseiller administratif délégué

Annexe mentionnée



VILLE DE CHÊNE-BOUGERIES

Route de Chêne 136 • Case postale 160 • CH-1224 Chêne-Bougeries
Tel. +41 (0)22 869 17 17 • info@chene-bougeries.ch • www.chene-bougeries.ch

Commune : Chêne-Bougeries (12)

Immeuble : 3210

